

TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS



La vallée du Nohain par Auguste Muri (aquarelle, 1881)

CHÂTELLENIE DE CHÂTEL-CENSOIR

MISERY

LA GRANGE-FOLLE

(CRAIN)



Château moderne de Misery



Domaine de la Grange-Folle (à Crain, près Misery)

Les fiefs de Misery et de la Grange-Folle, à Crain, ont une histoire liée à celle de la châtellenie de Chatel-Censoir, puisqu'ils ont été fondés par les Ascelin, vaillants chevaliers croisés des origines du Donziais.

Leur destin a été lié, et ils ont été ensuite associés au grand fief voisin de Faulin, à Lichères, détenu dès le XIV^{ème} siècle par les Le Bourgoing.

A Misery, un petit château du XIX^{ème} siècle a remplacé l'ancien manoir féodal ; le domaine de la Grange-Folle conserve des traces de son passé.

Suite des seigneurs de Misery

1/ Guibert de CHATEL-CENSOIR (Croisé en 1098)

2/ Ascelin de CHATEL-CENSOIR (+ 1149) (croisé)

Sgr de Lichères, Faulin (*voir cette notice*), Parly, Bessy, **Misery**, Crain et Lucy...Bienfaiteur de Pontigny et de Reigny

X **Reine dite « Auxerroise »**, dame des Essarts, près Pontigny, la vallée du Rouvre, Crain et Lucy ; donation à Reigny en 1149

D'où :

- **Herbert**
- **Gaucher de Merry**, sgr de Crisenon (chartes des années 1150, neveu de Guy, abbé de Molesmes)

- **Guy Ascelin de Misery (+ v. 1175), croisé en 1098¹**

Aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècle, on trouve des citations isolées...

Claude de MELLO (+1399)

Sgr de Misery² (*fils de Dreux IV, sgr de St-Bris, et Marguerite de Saint-Verain*)

X **Jeanne de NOURRY** (*fille de Pierre Ier, sgr de Vandenesse, ou de Pierre II et Jeanne de Montboissier*), sp

Suzanne deCHANTELOUP ou de CHANDIO

Dame de la Grange-Folle (v. 1470)

.....

Hector de CHASSY (+ 1491)

Sgr de Misery et de la Grange Folle (*fils de Guyot, sgr du Marais, Varigny et le Coudray, Chambellan du Cte de Nevers ; et de Jeanne de Pocquières*)³

¹ BSSHNY, 1887

² Vente faite au chapitre par Claude de Mello, chevalier, seigneur de Missery, moyennant la somme de 100 livres, d'une rente annuelle de 10 livres tournois qu'il affecte sur ses hommes et sa terre d'Huilly (1394, 20 juin).

³ BSNSLA, 1869 : « *Philibert de La Platière - sgr de la Borde (NDLR : des Bordes) - eut aussi une contestation avec les habitants de Saint-Sulpice, Saint-Firmin et du Couprunt, au sujet de certains' baux consentis pour l'usage des bois de Mauboux et de Chevrot. On transigea en 1493. Précédemment, le 26 février 1480, Hector de Chassy et Marguerite du Deffend, sa femme, lui avaient abandonné, pour la somme de 200 livres tournois, la terre et haute justice du Marais, située en la paroisse de Lurcy-le-Bourg* ».

Archives de la Noblesse par L. Lainé, généalogie de Chassy : « *Hector de Chassy, écuyer, seigneur du Marais en partie et de la Grange-Folle, marié, par contrat du 6 juin 1480, passé devant Bourcelot, notaire à Saint-Pierre-le-Moustier, avec Marguerite du Deffend, veuve de Jean de Prenay (NDLR : de Pernay), écuyer, seigneur de la Bertanche (NDLR : La Bertauche, à Cosne) – voir notice familiale Pernay* -. A ce contrat fut présent noble homme messire Philibert de la Platière, chevalier, seigneur des Bordes, cousin d'Hector de Chassy. Celui-ci fit son testament le 17 juillet 1491 reçu par Geoffroi des Vaultx, prêtre et notaire, et en confia l'exécution au même seigneur des Bordes et à Guillaume du Deffend. Sa veuve, par acte du 11 juillet 1492, passé devant le même Courcelot, notaire, transigea avec Amador et Olivier de Chassy,



En Nivernais : « d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du mesme »

X 6 juin 1480, **Marguerite du DEFFAND** (fille de Guillaume et Colette de Fougeroy ; ou de Jean et Perrine de Longueville), sp



(X1 Jean de Pernay ; X 3 Renaud Lamoignon)

Misery aurait été acheté par les Tribolé d'Auxerre avant 1500, peut-être par Jean Tribolé « le Jeune » en 1475

1/ Jean TRIBOLE « le Jeune »

Lieutenant du Bailli de Sens et Auxerre (1411-1426), puis Lieutenant du Bailli de Duc de Bourgogne à Auxerre (1426-1428) (fils de Jean)

X Catherine N.

Etant veuve, en 1561, elle vent des terres au lieudit Misery, à Guillaume Amyot⁴.

D'où :

ce dernier stipulant pour Eutrope de Chassy, frères, sur le différent qui s'était élevé relativement au paiement du douaire de celte dame. Hector était décédé sans enfants... »

⁴ Le 6 février 1561 *n.s.*, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière, et Barbe Tribolé, son épouse, veuve en premières noces de Jean de Laborde, ont passé un acte notarié où est signalé un acte de vente datant de janvier 1544 *n.s.*, par lequel Catherine, veuve de feu Jean Tribolé, trisaïeule de ladite Barbe Tribolé, a vendu à Guillaume Amyot, tant en son nom qu'en celui de ses enfants Blaise Tribolé, seigneur de Pesteau à Merry-Sec, et Simon Tribolé, seigneur de Misery à Crain, des terres et des prés situés à Crain, audit lieu de Misery [AD 89, 3 E 6-321].

- **Blaise, qui suivra en 11bis**
- **Simon, qui suit**

2/ Simon TRIBOLE (+ avt 1506)

Bourgeois d'Auxerre, Garde-Scel de la prévôté d'Auxerre (1454-1501), échevin (1460), et gouverneur des grandes charités de la ville. Il est aussi **seigneur de Misery** (qu'il aurait acquis en 1473). En sa qualité de garde-scel, il authentifie la charte d'affranchissement des serfs et manants de Lindry en 1480, et sa copie en 1494.

X

D'où :

- *Germain*
- **Claude l'Ainé, qui suit**
- *Marie X Guillaume Moron*
- *Pierre X Mathie Leclerc, d'où deux enfants, sp*
- *Jean le jeune*
- *François*

3/ Claude TRIBOLE L'Ainé

Sgr de Misery (1524), Garde scel en la Prévoté d'Auxerre (1503-1529)⁵, praticien (1508-1513), greffier de l'élection d'Auxerre (1524). Le 12 juillet 1538, par l'intermédiaire de Jean Tribolé, Seigneur de Chéry et de Jacques Chrétien, procureur, il vend une maison en la rue Notre-Dame-La-d'Hors, près de l'Hôpital Saint Vigile à Auxerre, aux exécuteurs du testament du Chanoine Germain de Chamoy (décédé en 1535) pour qu'ils puissent y fonder des écoles.

X **Marie GUICHARD**

D'où Perrette

⁵ BSSHNYA (1847) En 1523, Aymar de Prie assiste, comme seigneur du Test-Milon – **voir cette notice** - , à la publication de l'arrêt du parlement relatif aux limites du bailliage d'Auxerre. La même année, il conclut avec son suzerain, l'évêque de cette ville, François de Dinteville, un accord fixant leurs droits respectifs dans la baronnie de Toucy. Voici, avec son orthographe originale, le texte de cette transaction que l'abbé Lebeuf (Preuves, pages 200, 201, n° 271) cite avec cette mention « tiré d'une ancienne copie » : « *A tous ceulx qui ces présentes lettres verront : Germain Tribolé, seigneur de la Motte et Claude Tribolé, garde de par le Roy, notre sire, du scel de la Prévosté d'Auxerre, salut. Scavoir faisons : que pardevant Pierre Tribolé et Jehan Leroy, clers notaires jurez du Roy nostre seigneur, de par luy établis en la cour de ladite prévosté, furent présents en leurs personnes : Révérend Père de Dieu, messire François de Dinteville, Evesque d'Auxerre, pour luy d'une part, et noble seigneur maistre Emard Dupuys (de Prie), chevalier, sieur et baron de Thoucy pour lui, d'autre part....* »

4/ Perrette TRIBOLE

Marâtre de Théodore de Bèze, fils de Pierre et de sa première femme Marie Burdelot - **voir notice de Bèze** -.

Misery n'est plus évoqué à cette génération.

X1 avt 1523, **Jean FERROUL**, marchand à Auxerre

X2 9 nov 1524, **Pierre de BEZE**, sgr de Moissy, Moulinot, Chailloy, Bailli de Vézelay, père de Théodore (d'une autre union) - **voir la notice de cette famille** -

2bis/ Blaise TRIBOLE, † 5 VI 1483.

Seigneur de Pesteau (Merry-sec) et de Malvoisine, licencié en lois (1449), il devient échevin d'Auxerre (1454), avocat en cour laie (1459), puis avocat du roi au bailliage d'Auxerre (1466-1483).

En 1470, il est bailli de Seignelay pour la famille de Savoisy. Il sert le bâtard de Seignelay - Henri de Savoisy, fils naturel de Philippe, sgr de Seignelay, chambellan (+1487) - exprimant ainsi son choix politique dans le conflit qui oppose le duc Charles le Téméraire au roi Louis XI : les Savoisy tiennent pour le roi, qui, après l'entrevue de Péronne (1468), a riposté en ordonnant le blocus des terres bourguignonnes, dont la ville d'Auxerre. En 1477, il est confirmé à son poste d'avocat du roi.



Domaine de Pesteau (Merry-sec)

X **Perrette de CHUYN**, † 1496

3bis/ Etienne TRIBOLE, † entre 1505 et 1507.

Ecuyer, seigneur de Pesteau comme son père (1490), licencié en lois, échevin d'Auxerre (1490). En 1486, il est envoyé par la ville d'Auxerre à Blois, pour s'enquérir de la santé du roi Charles VIII.

X N.,

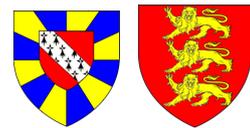
d'où :

- **Jean, qui suit**
- *Marie, dame d'Avigneau (Escamps-1536) X Guyon de Champs, sgr de Champs et de Taingy en Pie...*
- *Etienne X 1529 Jeanne Régnier*

4bis/ Jean III TRIBOLE, † a. 1539

Seigneur de Pesteau (1506).

X **Jacqueline de SAVIGNY** (*fille de Jean, eyr (1513), sgr de Montifault, et Isabelle de Montsaunin*)



(*Sa sœur Marie X François de Racault ; sa sœur Isabeau X Louis Lopin de La Borde*)

D'où :

- **Barbe, dame de Pesteau en Pie, Misery et Merry-sec, qui suit**
- *Madeleine, dame de Pesteau en Pie X Louis de Lenfernat, d'où post.*

5/ Barbe TRIBOLE, † p. 1596.

Dame de Pesteau en Pie (-1570-1596-), Misery (-1593-1596-), et Merry-Sec en partie (1593)⁶.

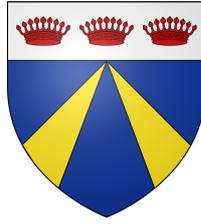
X1 (a. 1539) **Jean de LA BORDE**, vit à Pesteau en 1542 ; assassiné par les Chuyn avant 1547, sp

D'où : **Jean, qui suit**

⁶ Achetée à Gabrielle de Laval, veuve de François aux Epaulles – **voir la notice sur Ferrières (Druyes)** -, en 1593, Barbe y est dite dame de Pesteau et de Misery :

In Annuaire historique de l'Yonne (1872), art. Merry-Sec : « *Par acte du 26 août 1593, Gabrielle de Laval, marquise de Nesles, veuve de François Aux-Epaulles, seigneur de l'Isle-sous-Montréal et de Ferrières, comte de Joigny, chevalier de l'ordre du roi, vendit pour 2,000 écus à Barbe Tribolé, dame de Pestau et de Misery, veuve de Denis d'Estampes, sieur de La Pinaudière, et à Loup de La Ferté, seigneur de Fouronnes, et à Marie de La Borde, sa femme, les terres et seigneuries de Merry-Sec, Usselot et Pierrefitte. »*

X2 (1547) **Denis d'ESTAMPES**, († entre 1561 et 1568), sgr de La Pinaudière, de Pesteau et de Misery en Pie (1561-1565) par all.⁷



D'où : *Marie d'Estampes X Gabriel d'Assigny, sgr du Fort, du Pont de Sauilly et de Pesteau, d'où not. Lazare, sgr de Pesteau – voir la notice de cette famille –*

X3 (a. 1572) **Laurent DAVAU(L)T**, sgr du Buisson (domaine à Venoy) et des Vergiers (au bourg de Coulanges), archer de la Cie du duc du Maine, † p. 1572, sp

6/ Jean de LA BORDE dit « de Pesteau »

Ecuyer, **seigneur de Misery** (1565), Vergiers (1565) et Pesteau (1579).

En 1583, il est condamné à être exécuté en effigie pour avoir tiré durant une course poursuite sur Nicolas Morant archer du prévôt de Maréchaux d'Auxerre. Un échafaud sera dressé sur la place du marché de Troyes. Son château de Pesteau sera rasé.⁸

Au début du XVIIème siècle, les Le Bourgoing, de Faulin voisin – voir cette notice - , se rendent maîtres de Coulanges, Misery et la Grange Folle, par des acquisitions successives.

⁷ Le 6 février 1561 *n.s.*, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, Denis d'Estampes, seigneur de La Pinaudière, et Barbe Tribolé, son épouse, veuve en premières noces de Jean de Laborde, ont passé un acte notarié où est signalé un acte de vente datant de janvier 1544 *n.s.*, par lequel Catherine, veuve de feu Jean Tribolé, trisaïeule de ladite Barbe Tribolé, a vendu à Guillaume Amyot, tant en son nom qu'en celui de ses enfants Blaise Tribolé, seigneur de Pesteau à Merry-Sec, et Simon Tribolé, seigneur de Misery à Crain, des terres et des prés situés à Crain, audit lieu de Misery [AD 89, 3 E 6-321].

⁸ Vente par Jean de Laborde, écuyer, seigneur de Misery, à Laurent Davau, seigneur du Buisson, de quantité de biens sur Coulanges-sur-Yonne, notamment « le droict de maisons, colombier, court, jardin, mesures où il y « avoyt naguères une grange, estable, concise, aisances et appartenances, le tout d'un tenant, assis au lieu de Coulanges-sur-Yonne, appelez le **fief et maison des Vergiers**, tenant d'aulture part à la rue commune et à l'hostel-Dieu dudit Coulanges 1571 (AD 89, E. 661).

1/ Gabriel LE BOURGOING (+ ap. 1596)

Seigneur de Champlévrier, Faulin, Concléy, Champrobert, Saint-Jean-des-Curtils (commune de Chiddes), Mirloup (id), Montcharlon (id), Arcy en partie (commune de Limanton), Pousseaux en partie, Lichères (châtellenie de Châtel-Censoir), Lucy-sur-Yonne (id). Il sert sous Henri III. (*fils de Philibert et Jeanne Le Bourgoing*). Il étend ses possessions autour de Faulin.

X 24 avril 1558 **Louise d'ESGUILLY** (*filie de Claude, et de Louise de Varigny, dame de Chassy*)



Château de Chassy (Montreuillon)

(Aux Varigny – **voir notice Vergers** – puis aux d'Esguilly et aux Choiseul-Praslin)

D'où :

- **François, qui suit**
- Louise X Guillaume d'Assigny

2/ François LE BOURGOING (+ ap. 1621)

Sgr de Champlévrier, Faulin, Bissy, Lichères, **La Grange Folle** (avt 1596) et autres lieux, Coulanges-sur-Yonne (acquis du domaine royal en 1596⁹), Charentonnay et

⁹ Le 30 janvier 1596, un contrat était conclu entre les commissaires députés pour l'aliénation des biens du domaine et François Le Bourgoing, écuyer, seigneur de Faulin, Champlévrier, Lichères, Charentonnay, la Grange-Folle et autres lieux. Ce contrat donnait à Le Bourgoing, moyennant 3.344 écus « les terre, seigneurie, château, maison-fort, cens, rentes, revenus, haute, moyenne et basse justice » de Coulanges-sur-Yonne (1). Cette somme fut bientôt réduite à 2.794 écus à cause « de la ruine et démolition naguères advenues du château et maison-fort et aussi parce que Le Bourgoing, apportant ses deniers à Montbard, avait été volé par les soldats de la garnison qui même avaient tué le sieur de Villefranche, porteur desdits deniers. » Au mois de mars, le roi Henri IV accorda au nouveau seigneur de Coulanges des lettres patentes, en forme de chartes, qui approuvaient la vente et le

le Rouchet, Gentilhomme de la Chambre, Guidon d'une Cie de 50 H. d'armes des Ordonnances

X 27 déc 1586, au comté de Tonnerre, **Avoye CHENU**, dame de Charentonnay, venu des Troussebois (en Berry) (*fille de Claude, sgr de Charentonnay et de Croisette Le Boucher*)



D'où :

- **Jean, qui suit**
- *Hubert*

3/ Jean LE BOURGOING

Eyr, sgr de Faulin, Champlévrier, Coulanges-sur-Yonne, Les Grands-Vergers à Coulanges (acquis en 1655) Lichères, Charentonnay, **la Grange Folle, Misery** (qui était à Barbe Tribolé jusqu'à cette date), et autres lieux...

X 22 fév 1626 **Jeanne de MONTMORENCY-FOSSEUX** (1608-1635) Fille d'honneur de Marie de Médicis (*fille de Pierre, sgr de Laresses, au Perche, et de Suzanne de Rieux*), de la branche de Fosseux et de Thury.



D'où :

- **Charles, qui suit**
- *Pierre, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem*
- *Jacques, sgr de Charentonnay, qu'il abandonne à son frère Charles*
- *Marie Guillemette, dame de Misery et la Grange Folle, qu'elle abandonne (à Charles ?) le 9 jan 1676 contre une pension X Jean de Jacquinet, sgr de Villaine (Mins-Engilbert), Villard et Genay (Préporché) (X2 Gabrielle de Troussebois)*

4/ Charles LE BOURGOING (+ 14 juill 1698)

Chvr, Mis de Faulin (*aucune trace de l'érection de Faulin en marquisat n'existe, mais il est probable qu'il dût cette faveur à la naissance illustre de sa mère*) Seigneur de Charentonnay (Berry), Champlévrier, Montcharlon, Champrobert, Mireloup, la Verchère (commune de Chiddes), Frémouzet (commune de Sémelay), Meulot

rabais consenti (1). Le 22 mars 1600, le roi fit encore remise à François de 50 écus qu'il devait pour « le sol par livre de l'acquisition. »

(commune de Biches), Coulanges, Lichères et Pousseaux, **Misery et La Grange Folle** (1661-1691)

X **Marguerite AMELOT** (*fille de Jean-Baptiste, Maître des Requêtes, Vcte de Bisseuil, lui-même fils de Denis Amelot du Chaillou ; et de Charlotte Brûlart*)



Hotel Amelot de Bisseuil, ou « *des Ambassadeurs de Hollande* »

(Paris, rue Vielle-du-Temple)

La demeure fut celle de François de Hardy, mari de Henriette de Coulanges, tante de la marquise de Sévigné. En 1638 il la vend à Denis Amelot de Chaillou qui entreprit une reconstruction totale. C'est probablement de l'hôtel de Rieux que l'hôtel Amelot de Chaillou doit cette particularité d'avoir deux cours. L'entrée de l'hôtel de Rieux était sur la rue des Guillemites.

C'est le fils de Denis Amelot de Chaillou, **Jean-Baptiste Amelot**, vicomte de Bisseuil, Maître des requêtes, qui reprit le chantier après la mort de Denis. En préface des planches qu'il a gravées concernant cet hôtel, l'architecte Pierre Cottard a écrit que le vicomte « fit commencer à raccommoder cette maison le 15 août 1657 et fut finie au même temps 1660 ». Jean-Baptiste meurt en 1689 et l'hôtel revient à celle de ses filles qui est mariée à Jean-Baptiste du Deffand, dont le fils épousa celle qui devint dès lors Madame du Deffand (*voir notice **Le Tremblay-Le Deffand***). Mais dès 1711, Claude Miotte, secrétaire du roi Louis XIV, achète l'hôtel.

D'où :

- **Marguerite Françoise, qui suit**
- *Charlotte Angélique X Louis du Prat, mis de Formeries, sp*

5/ Marguerite Françoise LE BOURGOING (+ 1736)

Dame de Faulin, **Misery** (1672) **La Grange Folle**, Coulanges, Pousseaux, Lichères et Lucy

X 14 juillet 1699 **Paul de GRIVEL de GROSSOUVRE**, cte d'Ourouer, sgr de Pesselières et Chauminet (*voir ces notices*), dont les terres furent vendues par décret pour combler ses dettes

En 1677, Charles Le Bourgoing vend ses terres en Nivernais. Faulin aurait été racheté au début du XVIII^e siècle par David Perrinet, qui racheta ensuite Misery et La Grange Folle

1/ David PERRINET du PEZEAU (+1767 à Paris), sgr de Pezeau (à Boulleret, en Sancerrois) et de Faulin

(fils de David Perrinet, sgr de la Serrée, marchand de vins à Paris et de Jacqueline Perrinet, dame du Pezeau, elle-même fille d'un marchand de vins de Sancerre)



Château de Pezeau (Boulleret)

X 1^{er} mars 1729 **Jacqueline Marguerite PERRINET « Mademoiselle de Jars »**, sa cousine germaine (*filles d'Etienne, sgr de Jars, Fermier Général et Directeur de la Compagnie des Indes, et de Louise Dargent, elle-même fille d'un marchand de vins à Paris*)



Etienne Perrinet, par Quentin La Tour

*En 1720, le fermier général Etienne Perrinet, sgr de Jars, directeur de la Compagnie des Indes, achète le château de Boucard et marie sa fille, « Mademoiselle de Jars » à son cousin **Pierre David Perrinet** afin de conserver les domaines dans le patrimoine de la famille.*



Châteaux de Boucard et de Jars (18)

2/ Marie-Louise « Jacqueline » PERRINET du PEZEAU, dame de Faulin

Prénommée Jacqueline par le marquis de Vogüé, dans "Une famille vivaroise", qui la décrit ainsi : "Petite-fille et nièce de fermiers généraux, alliée par sa naissance au haut personnel de la finance, par son mariage à la meilleure société parisienne, elle avait un salon très fréquenté où se rencontraient de grands seigneurs et de beaux esprits, les économistes qui plaisaient à son mari et les littérateurs attirés par sa spirituelle conversation."

X 15 janvier 1754 à Versailles, **Charles Claude ANDRAULT de LANGERON**, Mis de Maulévrier et de Langeron, Cte de Chevières, Bon de Duzé, Lieutenant général des Armées du Roi, Com. du Saint-Esprit, Chvr de St-Louis, Gouverneur de Briançon (*fils de Jean-Baptiste, Mis de Maulévrier, et de Thérèse Le Camus*)



Châteaux de Maulévrier (Meslay, 71) et de Langeron (58)

Le roi accorde à Andrault la charge de gouverneur de la ville, du château et du fort de Briançon sur la démission du Maréchal de Maulévrier son père (décédé en mars 1754), par provisions du 11 janvier 1754. Le père d'Andrault démissionne de son poste et Andrault récupère le gouvernement de Briançon. Cette même année il est inspecteur du camp d'armurerie commandé par le maréchal Prince de Soubise.

Employé à l'armée d'Allemagne, par Lettres du premier mai 1757 il combat à Hastembeck, rejoint, avec un corps de troupes, l'armée commandée par le Prince de Soubise et se trouve à la bataille de Rosbach le 5 novembre. Il est envoyé aux Etats de Bourgogne pour y donner son avis sur les propositions qui s'y feront pour le service de sa majesté. Au mois de janvier 1758, il commande une colonne de troupe qui marche sur Halbenstadt, sous les ordres du Marquis de Voyer. Le Marquis de Langeron promu Maréchal de Camp par brevet du premier mai 1758 s'est démis du régiment de Condé. En 1758, de violentes attaques de nerfs l'empêchent de servir. Il est employé sur les côtes de l'Océan en 1759 et 1760 par Lettre du premier juillet 1759. Il sert en Allemagne en 1761 et 1762 et est créé Lieutenant Général des armées du Roi, par pouvoir du 25 juillet 1762. En 1773 et 1774, il effectue deux voyages sur les frontières du nord et de l'est de la France. En 1776, il devient Commandant en second de la province de Bretagne. Il est nommé commandeur de Saint-Louis, le 25 août 1779, et chevalier du Saint-Esprit, le premier janvier 1784. Il décède le 12 septembre 1792 à l'âge de 72 ans.

Le 20 avril 1772, Marie-Louise du Pezeau et son époux Charles-Claude Andrault, chevalier, marquis de Langeron, vendaient les terres et seigneuries de Coulanges et de Festigny ainsi que les fiefs de Misery, le Paulmier et la Grange-Folle à Nicolas-Marie Germain de Montmien.

Nicolas Marie GERMAIN de MONMIEN (18 nov 1729 à Coulanges – 5 sept 1788 à Villefargeau)

Dernier sgr de Coulanges et Festigny, du Paumier, **la Grange Folle et Misery¹⁰ par acquisition**, Conseiller-secrétaire du Roy Maison et Couronne de France et de ses finances près du Parlement de Rouen (*fils d'Etienne Germain, de Coulanges, Marchand de Bois pour la fourniture de Paris, sgr en partie de Crain ; et Perrette Ferlet*)

X 31 juil 1753 à Arleuf, **Marie Reine SAUTEREAU de QUINCIZE** (*filie de Simon, sgr du Part, Marchand de Bois pour la fourniture de Paris, modernisateur du flottage ; et Marie-Anne Marceau*)

¹⁰ AD 21, Série B - 1772-1775. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par... Nicolas-Marie-Germain de Montmien, écuyer, seigneur de Mizery, Le Paulmier, Coulanges-sur-Yonne ;